district de Québec, demandant que l'allocation annuelle en faveur de la dite association soit continuée;

Aussi deux pétitions du révérend Edouard Joseph Crevier, de la paroisse de Sainte Marie de Monnoir, demandant une allocation pour un couvent et un collége qu'il a établis dans cette paroisse, et demandant l'incorporation du dit collége;

Aussi une pétition de *Donald McMillan* et autres, de *Rigaud*, demandant l'abolition de la tenure seigneuriale;

Et aussi une pétition du révérend L. Proulx et autres, de la paroisse de Ste. Marie de la Beauce, dans le comté de Dorchester, demandant une allocation de quatre cents louis pour compléter la construction des bâtisses destinées à un collége agricole, industriel et commercial dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Jean Langevin, de la cité de Québec, demandant une rémunération pour ses services comme greffier de la municipalité du ci-devant district municipal de Québec, en vertu de l'ordonnance 4e Vict., chap. 4.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de l'école des enfants en basâge, de la basse-ville de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a fait rapport qu'il avait été émané un warrant sous le seing privé de Son Excellence le Lieutenant-Général William Rowan, C.B., Administrateur du gouvernement de la province du Canada, et Commandant des forces de Sa Majesté en icelle, nommant Edward Botterel, gentilhomme, portier du Conseil Législatif.

Le dit warrant a été alors lu par le greffier comme suit :-

PROVINCE DU CANADA.

Son Excellence le Lieutenant-Général William Rowan, C.B., Administrateur du gouvernement de la province du Canada, et Commandant des forces de Sa Majesté en icelle, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront-

SALUT:

ACHEZ, que me reposant sur la loyauté et intégrité d'Edward Botterel, de la cité de Québec, gentilhomme, j'ai jugé à propos de nommer et appointer et, par ces présentes, je nomme et appointe lui le dit Edward Botterel, portier du Conseil Législatif dans et pour la province du Canada, au lieu et place de John Fenwick, décédé. Pour avoir et remplir la dite charge et place selon et durant bon plaisir, avec tous les droits, priviléges et émoluments qui appartiennent ou qui doivent de droit appartenir à la dite charge de portier du Conseil Législatif susdit.